

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21
Fax : 04-75-64-38-32

mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr
www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 08h30 à 12h30
Mercredi : de 08h30 à 12h30 et de 13 h30 à 17h30



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2015

Sur convocation du maire, le conseil s'est réuni le vendredi 11 décembre 2015 à 18h30.

Présents : M. Denis CLAIR – Mme Nathalie DHORMES – Mme Françoise LORIVAL – MM Fabrice THIERS – M. Christophe MONTEUX – Jean-Paul PAULMIER – Mme Brigitte CAGNOL – Mme Adeline CROZIER – M. Jean-Claude VIDAL

Absents : M Fabrice MARTEL - MME Murielle BERTHELOT

Secrétaire de séance : M VIDAL Jean-Claude

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 06 novembre 2015
2. Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
3. Avis sur le schéma de mutualisation des services avec la Communauté d'Agglomération
4. Délibération sur la convention des déchets non-ménagers : redevance spéciale
5. Délibération convention déneigement entre le Département et la commune
6. Point sur logiciel gestion du courrier : Findoc
7. Point sur le marché communal (décisions)
8. Point sur la subvention de Saint-Vincent-de-Durfort pour le voyage scolaire
9. Questions diverses

oo

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2015

Approuvé à l'unanimité sans changement.

II – AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Abordé au cours de la séance du 6 novembre, le conseil avait décidé de se prononcer sur une délibération proposée par la CAPCA. Cette dernière souligne, entre autre, la décision unilatérale du Préfet sur le rattachement de la CC Pays de Vernoux à la CAPCA et le refus d'aborder l'hypothèse d'une fusion avec la CC Barrès-Coiron, ainsi que l'absence de cohérence avec le périmètre du SCOT. Mais le souci de ne pas isoler la CAPCA et l'intérêt global apporté par les orientations générales du projet, conduit le conseil à donner un avis favorable, à l'unanimité, mais sans enthousiasme.

III – AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES AVEC LA CAPCA

La mise à disposition de services, de matériels, de personnels, les groupements de commandes etc...proposés par le schéma de mutualisation des services avec la CAPCA est approuvé à l'unanimité.

IV - DELIBERATION SUR LA CONVENTION DES DECHETS NON MENAGERS : REDEVANCE SPECIALE POUR LES BATIMENTS PUBLICS :

Initiée par l'ex-CC Rhône-Vallée, une redevance spéciale était instituée pour le traitement des déchets non ménagers des infrastructures publiques ou privées : administration, hôpitaux, campings, entreprises etc... La CAPCA l'institue à son tour avec pour conséquence une taxe applicable à l'école primaire et à l'Espace d'Animations. Pour l'école la taxe est basée sur l'enlèvement et le traitement équivalent à un bac de 340 litres sur 36 semaines, soit 169,32€ TTC ; pour l'Espace d'Animations sur un bac de 120 litres une fois par semaine soit 82,80€ TTC. Coût global annuel : 252,12€ TTC. Délibération approuvée à l'unanimité.

V – CONVENTION DE DENEIGEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE

Cette convention est reconduite depuis 2009. Le tarif kilométrique pour un tracteur avec étrave est fixé à 9,86€.

VI – LOGICIEL DE GESTION DU COURRIER : FINDDOC

L'acquisition de ce logiciel *findDoc* (Facilite, Information, Numérique, Documents, Dématérialisés, Océrisés¹, Classés) faciliterait de manière conséquente le travail de traitement, de classement, d'accès, de suivi et d'archivage du courrier par le secrétaire de mairie, et diminuerait le volume très important des supports papier. Le conseil décide de l'acquisition du logiciel et sa maintenance pour une durée minimale imposée de 36 mois. Coût du logiciel 450€ HT auxquels s'ajoutent 25€ mensuels de location et de maintenance.

VII – MARCHÉ COMMUNAL

Depuis quelques semaines, à la demande d'un forain, un petit marché s'installe tous les mercredis matin près de l'Espace d'Animations. Le conseil se donne un temps de réflexion avant d'en décider ou non la pérennisation.

VIII – SUBVENTION DE LA COMMUNE DE ST VINCENT DE DURFORT POUR UNE CLASSE DE DECOUVERTE

Cinq enfants de la moyenne section sont originaires de la commune de St Vincent de Durfort. La subvention versée par la commune pour chaque enfant est de 80€. Sollicité par le maire de Pranles, le conseil municipal de St Vincent a voté une subvention de 400€. Le conseil municipal apprécie grandement ce geste. Un courrier de remerciement sera envoyé au Maire de St Vincent.

IX – QUESTIONS DIVERSES

Bibliothèque : le 16 janvier, Pierre-Jérôme BISCARAT, conseiller historique de la maison-mémorial des enfants d'Izieu donnera une conférence, gratuitement. La bibliothèque souhaite cependant que soit versé à la maison d'Izieu le montant forfaitaire demandé habituellement par le conférencier, soit 75€. Le conseil donne son accord.

Mise à disposition de l'Espace d'Animations à l'Amicale Laïque : la plupart des manifestations de l'Amicale Laïque sont dédiées aux aides financières apportées à l'école primaire pour ses activités périscolaires. Pour ces raisons, chaque demande de location de l'Espace pour des manifestations destinées à récolter des fonds pour l'école fera l'objet d'un

¹ Transformer automatiquement l'image d'un document en fichier texte grâce à un logiciel OCR)

contrat simple de mise à disposition gracieuse, l'association n'ayant à régler que le montant forfaitaire des frais de fonctionnement généraux, soit actuellement 50€. Proposition votée à l'unanimité.

Accessibilité aux PMR : le garde-corps de l'accès de la mairie et la main courante de l'accès à l'église ont fait l'objet d'une demande de devis qui s'élèvent respectivement à 1120€ HT et 980€ HT.

Outillage employé communal : le conseil décide le renouvellement de la débroussailleuse de l'employé communal. Coût : 1031€ HT.

Programmation culturelle : désormais, pour bénéficier de la subvention de la CPCA, le programme des manifestations culturelles de l'été doit être porté par une association. Une réflexion doit être menée rapidement pour ne pas perdre cette aide.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le prochain conseil est fixé au 5 février à 20h